



Retour du Comité technique
Ville de Nantes
du 30 Novembre 2015.

I Introduction :

Vote du procès verbal du : 21 septembre 2015

La CFDT est intervenue sur la présence du logo UFICT-CGT sur les déclarations CGT.
Pas représentatif de la collectivité .

Vote Pour à l'unanimité.

Le dossier 1.B Protocole du droit syndical est reporté en Janvier 2016.

Un an après les élections professionnelles, le protocole est presque finalisé ,le dossier devrait passé au prochain CT (janvier).

2 . Gestion de l'emploi

2.A.1 Modification des effectifs

3 postes sont modifiés à l'éducation (augmentation quotité de temps) sur 3 écoles pour adapter les effectifs au nombre d'enfants accueillis.

9 mouvements de postes correspondent tant en création qu'en suppression, des transformations de postes , modifications de la quotité de temps de travail du poste , adaptations de la nature du poste aux besoin du service ou au grade de l'agent. Une requalification du poste

VOTES :

Pour : CGT

Contre :FO.

Abstention : CFTC, **CFDT**, UNSA.

2.B Convention de la participation au risque prévoyance : évolution des conditions applicables (pour information)

La CFDT réfute les arguments avancés par Collecteam qui justifie les modifications du contrat par un vieillissement des effectifs et une augmentation de l'absentéisme .

Ceci ne s'appuyant que par le bilan d'une seule année de contrat (2013), laissant entendre que les agents sont seuls responsables de la dégradation des comptes.

La CFDT dénonce le manque de concertation de la collectivité et de Collecteam pour les modifications apportés au contrat.

Les modifications (tarifaires et la modalité de la rente conjoint qui ne serait plus viagère mais perçue jusqu'à l'âge légal de la retraite, 62 ans) est une évolution inacceptable. Tout d'abord, cela ne répond plus au cahier des charges initial et le contrat est sein puisque le nombre d'adhérents espéré a largement été dépassé. En effet, en 2012 Collecteam annonçait que ce contrat serait viable si l'on atteignait un taux de 75 % d'adhérents, aujourd'hui il est de 86,78 %. Toutes les collectivités(19) auraient dues exiger les résultats des comptes et un compte rendu global d'exécution de la convention de participation, avant le 31 mars de chaque année, ce qui n'a pas été fait !

Au jour d'aujourd'hui , seul un an de résultat 2013 a été communiqué...

Notre collectivité n'a pas un taux d'absentéisme croissant et l'âge des agents étaient connu dès le départ...

Nous, agents, nous pouvons dénoncer notre adhésion par contre il faudrait renoncer à la participation de l'employeur (25 € brut pour les agents VDN et NM), somme non négligeable et bien négociée par les OS. Cette participation est lié au décret du 8/11/2013 qui stipule qu'elle ne peut être versée que lorsque l'agent adhère à un contrat collectif labellisé...Nous sommes donc lié à ce contrat encore 3 ans .

La CFDT exigera d'être associée au moment de l'appel d'offre pour le prochain contrat et sera intransigeante sur l'application du cahier des charges.

3.A Direction Générale à la Culture : transfert du personnel au sein des équipements métropolitains

La CFDT et les organisations syndicales dénoncent le manque de concertation et d'accompagnement des agents sur ce dossier, exemple : le musée Jules Verne, absence d'entretien individuel.

De plus, nous avons dénoncé le manque d'anticipation et de suivi, au dernier moment il va être crée à Nantes métropole la filière animation car des agents de la culture sont dans cette filière, un deuxième point de désaccord l'absence de prime d'assistant de régie. La réponse DRH / la prime n'est pas légale, facile !! Elle est compensée par une IMR non dégressive (mesure non conforme au dossier CT du 24/11/2014. La collectivité propose une solution hybride pour corriger le manque de suivi des transferts des agents, mais cela ne répond que temporairement au problème car lorsque les agents en poste quitteront ce service, les remplaçants ne recevront pas d'indemnités de régie. C'est une manière d'acheter la paix sociale au moment du transfert des agents mais sans régler les problèmes de fond. D'autres régies pourraient être transférer à la métropole (ex : au sport ...) Si cette prime n'est pas crée les agents continueront à encaisser de l'argent sans compensation salariale.

VOTES

Contre à l'unanimité : **CFDT** ,CGT ,FO,CFTC,UNSA

3.B. Direction Générale Sécurité et Tranquillité Publique - Maison de la Tranquillité Publique : mise en œuvre du projet (pour information)

Dossier présenté pour information. A noter que l'employeur s'est donné beaucoup plus de temps par rapport au premier projet (ouverture en novembre 2016). Si le sens du projet est clair (guichet unique et rapprochement service public et usagers), deux points durs restent à traiter : le temps de travail (passage du badgeage au planning) et la formation / la polyvalence sur les postes.

4.A.1 Conservatoire : Mise en place d'un dispositif d'astreintes

Ce dossier a été présenté au CT de septembre et reporté à notre demande. Aujourd'hui il est présenté après avoir trouvé un accord avec l'équipe de direction concernée.

La CFDT a voté POUR car ce dossier apporte des règles d'astreintes égalitaires au conservatoire ce qui n'était pas le cas auparavant.

VOTES :

Pour : **CFDT/CFTC**

Abstention : FO

Contre : CGT/UNSA

4.A.2 Conservatoire : Horaires d'ouverture de l'établissement

La CFDT pense que ce dossier manque de clarté, sur les horaires du dimanche, le 1^{er} Mai...

Pour nous le dossier n'est pas finalisé

VOTES :

Abstention : **CFDT,FO,CFTC**

Contre :UNSA ,CGT

5.A : DEMS : Transfert du CHRS AME au CCAS

L'une des trois orientations stratégiques de la politique publique action sociale et insertion propose d'adapter des réponses aux besoins spécifiques des personnes les plus fragilisées, et parmi elle les femmes victimes de violence.

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, gestionnaire du CHRS Accueil Mère Enfants (AME), a souhaité recentrer ses actions sur ses compétences en matière de protection de l'enfance. C'est dans ce cadre qu'il a sollicité la direction des établissements Médico-sociaux du CCAS pour envisager la reprise du CHRS AME par la ville de Nantes.

Dossier pas encore finalisé: La CFDT interroge la DEMS sur :

La mise en place des astreintes, la prime de service public, les véhicules, le déplacement entre les locaux.

Votes :

Abstention unanimité : **CFDT,CGT,FO ,UNSA ,CFTC**

5.B : DEMS évolution de l'organisation au sein de l'EHPAD Haute Mitrie

VOTES :

Pour : UNSA

Contre : CGT,FO

Abstention : **CFDT,CFTC**

5.C : Éducation : intervention des RET lors des prochaines élections politiques

VOTES :

Unanimité Pour

5.D Pôle Égalité : évolution organisationnelle du Pôle

Création d'un poste de chargé de mission sur les Minorité Ethnique Non Sédentaires (MENS). Un peu de bidouillage dans le montage entre Nantes et Nantes Métropole proposé par l'employeur dans le cadre du service commun.

Pour sa part la CFDT redit son attachement à réussir la construction de la métropole mais avec une exigence (ce qui explique aussi notre opposition sur le dossier concernant le personnel des équipements culturels). Elle va donc dans le sens du CT commun.

VOTES :

Pour : CGT

Contre : UNSA

Abstention : **CFDT**/FO

La CFTC n'a pas pris part au vote

5.E : Pôle Égalité : évolution organisationnelle du service administratif et financier. (Pour information)

6.A DRN : création d'un service urbanisation au sein de la direction des études et application (pour information).